

Conformément aux articles 39, 100 et 211 de la Loi sur l'instruction publique,  
la Commission scolaire du Lac-Abitibi accorde et délivre la publication  
du présent document pour l'année scolaire **2019-2020**.

NOM DE L'ÉCOLE	LOCAUX OU IMMEUBLES MIS À LA DISPOSITION DE L'ÉCOLE	ORDRE D'ENSEIGNEMENT
<b>ÉCOLE DU MAILLON</b> 197, Chemin J.-Alfred-Roy Sainte-Germaine-Boulé (Québec) J0Z 1M0 819 787-6437 <b>Code MEES: 785 007</b>	<b>Pavillon de Roquemaure</b> ▶ 16, rue Raymond Est Roquemaure (Québec) J0Z 3K0 <b>Code MEES: 785 017</b>	Préscolaire (4 ans) Préscolaire (5 ans) Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycles) <input type="checkbox"/> Service de garde
	Tous les locaux de cet immeuble sont mis à la disposition du Pavillon à l'exception du local utilisé par le <b>Centre de formation générale Le Retour Local : 116</b> ▶	Formation générale des adultes
	<b>Pavillon de Sainte-Germaine-Boulé</b> ▶ 197, Chemin J.-Alfred-Roy Sainte-Germaine-Boulé (Québec) J0Z 1M0 <b>Code MEES: 785 027</b>	Préscolaire (4 ans) Préscolaire (5 ans) Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycles) <input type="checkbox"/> Service de garde
	Tous les locaux de cet immeuble sont mis à la disposition du Pavillon à l'exception du local utilisé par le <b>Centre de formation générale Le Retour Local : 118</b> ▶	Formation générale des adultes
	<b>Pavillon de Duparquet</b> ▶ 16, rue des Sables Duparquet (Québec) J0Z 1W0 <b>Code MEES: 785 037</b>	Préscolaire (4 ans) Préscolaire (5 ans) Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycles) <input type="checkbox"/> Service de garde
	Tous les locaux de cet immeuble sont mis à la disposition du Pavillon à l'exception du local utilisé par le <b>Centre de formation générale Le Retour Local : 107</b> ▶	Formation générale des adultes
	<b>Pavillon de Palmarolle</b> <sup>1</sup> .....▶ 141, rue Principale Palmarolle (Québec) J0Z 3C0 <b>Code MEES: 785 011</b>	Transport des élèves (soir) Service de garde (soir)

<sup>1</sup> Identification du pavillon du service de garde qui reçoit l'élève au service de garde.

Adopté par le conseil des commissaires le 23 avril 2019 : résolution C-19-037.  
En foi de quoi nous avons signé ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.



Isabelle Godbout  
Directrice générale



Gilbert Barrette  
Président